

## MANIFESTATION

## Elles luttent pour leur retraite

15 h 40, c'est l'heure à partir de laquelle les femmes travaillent gratuitement, si l'on applique à une journée symbolique le fait qu'elles soient en moyenne payées 26 % de moins que les hommes à travail égal. C'est donc à cette heure-ci que des manifestants se sont retrouvés devant la préfecture de l'Eure, à Évreux, jeudi, en amont de la Journée internationale des droits des femmes.

## « Leur donner les moyens »

Selon les protestataires, les inégalités s'accroîtront avec la nouvelle réforme des retraites. « Le gouvernement nous présente comme les grandes gagnantes de la réforme. C'est une campagne de désinformation, déclare **Stéphanie Pigeon**, référente égalité de l'union départementale Force ouvrière. Il faut informer sur la réalité. La pension de droit direct des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes. L'âge de départ n'est pas le même. Elles partent en moyenne un an plus tard. La retraite sera calculée sur toute la carrière, mais quand elle a été hachée, il y a aura un manque à gagner. » Pour ces militantes, le travail pour faire bouger les mentalités n'est pas



Une vingtaine de personnes ont manifesté pour de meilleurs droits pour les femmes (photo : A.P./Paris-Normandie).

terminé. « Beaucoup de choses ont changé, mais ce n'est pas encore assez. Le salaire des femmes est encore considéré comme un salaire d'appoint. Elles ne sont pas encouragées à poursuivre leur carrière. Il faut que le gouvernement crée un service public de la petite enfance pour les soutenir », demande **Anne Pinel**, secrétaire départementale de Solidaires. **Mathilde Marnière**, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU, témoigne pour les enseignantes. « Il y a plus de femmes que d'hommes, et les hommes se retrouvent souvent au poste de directeur. Ce n'est pas parce qu'elles ne veu-

lent pas de ces postes, mais parce qu'elles ne se sentent pas légitimes. Il faut leur donner les moyens d'avancer dans leur carrière. »

Les militantes font plusieurs propositions pour les retraites des femmes : revenir à un calcul basé sur les dix meilleures années, supprimer la décote, augmenter le minimum de pension pour une carrière complète au niveau du SMIC net, revenir à une durée de cotisation réalisable et garantir un taux de remplacement de 75 % du salaire.